

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance Ordinaire du 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois
Et le vingt-sept du mois de mars

Membres en exercice :	29
Membres présents :	26
Procurations :	2
VOTES :	28
POUR :	28
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
Date de convocation :	21/03/23

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire, s'est rassemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Daniel SPAGNOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM/MMES SPAGNOU D. TEMPLIER JP. REYNIER C. PERARD F. PELOUX N. CODOUL B. GHERBI C. LAUGIER N. BRUNET M. TOUCHE C. GARCIN F. GALLO C. CLARES P. BOY JP. RODRIGUEZ C. GALANTINI V. ODDOU S. MUNS A. SCHMALTZ E. PAYAN L. MORARD S. PICHON H. CLEMENT JL. JAFFRE S. SEBANI S. FERAUD S.

PROCURATIONS : Mme Élodie JOURDAN à M. Bernard CODOUL
Mme Cécilia LOUVION à Mme Nicole PELOUX

ABSENT EXCUSÉ : M. DERDICHE C.

M Hugo PICHON est élu secrétaire de séance.

2023-04-21-PM

OBJET : Déport d'images de vidéoprotection vers le CORG de Digne-les Bains.

Monsieur le maire expose à l'assemblée que, dans le cadre du partenariat établi entre la Gendarmerie nationale et la Police municipale de Sisteron, la possibilité est offerte de créer un déport des images du Centre de Supervision Urbain vers le Centre des Opérations et de Renseignement de la Gendarmerie de Digne-les-Bains.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de signer les actes nécessaires à la mise en place de ce système. Il précise que le coût de cette mise en place est pris en charge par l'Etat.

Ainsi fait et délibéré,

Le CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE par 28 voix POUR

- **APPROUVE** la création d'un déport des images du Centre de Supervision Urbain vers le Centre des Opérations et de Renseignement de la Gendarmerie de Digne-les-Bains.
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer les actes nécessaires à la mise en place de ce système.
- **DIT** que les dépenses afférentes à ce déport d'image seront prévues au budget communal et seront financées dans le cadre du Fond Interministériel de Prévention de la Délinquance et de Lutte contre la Radicalisation (FIPDR).

**Pour copie conforme,
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**